

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1317 rév. 1**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**SAS PHOENIX CONTROLE INGENIERIE
ZI LA GANDONNE
5 RUE DES CANESTEU
13300 SALON DE PROVENCE
SIREN : 809971641**

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/CEI 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.
A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

ÉLECTROMÉCANIQUE / ELECTROMECHANICS

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-1317 rév. 1

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date : 11/02/2021*

Date de fin de validité / *Expiry date : 31/03/2022*

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Bâtiment / Industries / Services,
Pole manager - Building / Industries / Services,

Diane JARRY

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1317

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1317

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1317 rév. 1

Organisme d'inspection accrédité :

SAS PHOENIX CONTROLE INGENIERIE

ZI LA GANDONNE

5 RUE DES CANESTEU

13300 SALON DE PROVENCE

PORTEE D'ACCREDITATION

N° 2 - ÉLECTROMÉCANIQUE

Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
2.1 - Équipements de travail	
2.1.3 - Vérifications générales périodiques ➤ Presses et autres machines désignées par l'arrêté Limité à : <ul style="list-style-type: none"> - Pelle hydraulique - Chargeuse - Tractopelle - Compacteur de sol - Niveleuse - Dumper 	Code du Travail (article R4323-23) Arrêté du 5 mars 1993 modifié soumettant certains équipements de travail à l'obligation de faire l'objet des vérifications générales périodiques prévues à l'article R. 233-11 du code du travail Arrêté du 24 juin 1993 soumettant certains équipements de travail des établissements agricoles visés à l'article L. 231-1 à l'obligation de faire l'objet de vérifications générales périodiques prévues à l'article R. 233-11 du code du travail

<p>➤ Appareils et accessoires de levage</p> <p>Limité à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pelle hydraulique équipée pour le levage- Chargeuse équipée pour le levage- Tractopelle équipée pour le levage- Chariot télescopique et mât vertical- Chariot élévateur industriel- Tous types de nacelles élévatrices- Grue de chargement- Hayon élévateur- Table élévatrice- Monte-meubles, monte-matériaux- Treuil et palan- Accessoires de levage tels que les chaînes, sangles, élingues, crochets, manilles	<p>Arrêté du 1er mars 2004 modifié relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage</p> <p>Arrêté du 30 novembre 2001 fixant les conditions de vérification des équipements de travail utilisés pour le levage de charges, l'élévation de postes de travail ou le transport en élévation de personne (ET-2-A, art.9, § 1, § 3 et § 6)</p> <p>Circulaire DRT n°2005-04 du 24 mars 2005</p>
--	---

Accréditation Non Valide

Section Inspection

Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée

IMPLANTATIONS	ADRESSE	TELEPHONE
Agence de SALON DE PROVENCE	ZI LA GANDONNE 5 RUE DES CANESTEU 13300 SALON-DE-PROVENCE	04.90.55.38.06

Date de prise d'effet : **11/02/2021**Le Responsable d'Accréditation Pilote
*The Pilot Accreditation Manager***Damien PORTIER**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1317.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr